Chronique Roubaisienne

BUREAUX : 28, Rue du Vieil-Abreuvoir, 28 — ROUBAIX
TELEPHONE — Numéro 3.28 — TELEPHONE

LES GREVES

A L'USINE PROUVOST

A l'issue de la réunion tenue par les tisserands, un des ouvriers de la préparation, qui s'étaient solidarisés avec leurs camarades, est venu demander à ce que ceux-ci bénéficient des quêtes faites en ville mais sans être obligés de faire des quêtes eux-mêmes.

Comme on lui faisait comprendre combien cela était difficile, il répondit qu'il y aurait une réunion le soir même pour voir ce qui restait à faire.

Les tisserands ont appris depuis que cette réunion s'était faite dans un estaminet de la rue Du Tilleul où, soixante-trois ouvriers de la préparation, sur cent quarante, se trouvaient réunis.

La reprise du travail fut votée par trente-trois voix contre trente.

En présence de ce vote, tous les tisserands se sont rendus, hier, à la porte de l'usine où M. Deffrennes, un des directeurs, vint les sommer en termes très violents à réintégrer l'usine.

Il engageait en même temps les ouvriers de la préparation à reprendre le travail. Mais, ceux-ci, ayant honte de ce qu'ils avaient fait la veille, se sont tous abstenus.

Nous reviendrons demain sur les incidents qui se sont produits, provoqués par le directeur en question, nous bornant à dire pour aujourd'hui que ce Monsieur ayant voulu mobiliser la police, les agents estimant que les ouvriers avaient le droit d'engager leurs camarades à ne pas rentrer, ont absolument refusé d'intervenir.

C'est une leçon, espérons qu'elle sera profitable.

CHAMBRE DE COMMERCE

Les électeurs portés sur les listes dressées en exécution de la loi du 21 décembre 1871 ; et du décret du 22 janvier 1872 sont convoqués pour le dimanche 9 décembre 1906, à l'effet de procéder à la nomination de six membres à la Chambre de Commerce de Roubaix, pour une durée de 6 ans, en remplacement de MM. Eloy Duviller, Emile Roussel, Eugène Motte, Florin-Chopart, Jules Masurel et Louis Leclercq-Huet, composant la série sortant en 1906.

L'assemblée électorale se tiendra à la mairie de Roubaix, salle des adjudications, sous la présidence du maire, assisté de quatre assesseurs, qui seront les deux plus jeunes et les deux plus âgés des électeurs présents.

Le scrutin sera ouvert à dix heures du matin et fermé à 4 h. du soir. L'élection sera faite au scrutin de liste.

Sont éligibles : Tout commerçant et agent de change âgé de 30 ans, inscrit à la patente depuis cinq ans et domicilié au moment de l'élection, dans la circonscription de la Chambre ; toute personne ayant rempli pendant cinq ans les fonctions de directeur de Société anonyme, tout capitaine au long cours et maître au cabotage ayant commandé pendant cinq ans, justifiant des mêmes conditions d'âge et de domicile, porté sur la liste des électeurs ou étant dans les conditions voulues pour y être inscrit.

Les anciens commerçants et agents de change ayant exercé leur commerce pendant le même temps.

Au premier tour de scrutin, nul ne sera élu s'il n'a réuni la moitié plus un des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Dans le cas où il serait nécessaire de recourir à un second tour de scrutin, il y serait procédé le dimanche suivant 16 décembre, et l'élection aurait lieu à la majorité relative.

UN ENFANT BRULE

Hier matin, le jeune Arthur Verbandt, 9 ans, demeurant rue d'Iéna, 9, en jouant dans la cuisine croyant prendre de l'eau dans un récipient, mit la main gauche dans de la graisse bouillante.

M. le docteur Carrette lui prodigua des soins et le fit admettre à l'Hôtel-Dieu.

POCHARD MENDIANT

L'agent Carrette a arrêté, hier vers onze heures du matin, rue de l'Alma, un mendiant de profession, Arthur Equinet, 42 ans, demeurant, rue des Longues-Haies, 177, qui étant en état d'ivresse mendiait sur la voie publique.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Nous rappelons aux belges domiciliés en France que les listes de pétition pour obtenir la faveur réciproque du gouvernement français, l'autorisation de pouvoir élever et entraîner des pigeons voyageurs seront closes le 25 courant dernier délai. De toutes part on nous retourne des listes pleines de signatures, car cette pétition est accueillie favorablement non seulement par les belges mais aussi par tous les amateurs colombophiles français qui souhaitent de tout cœur que le gouvernement fasse droit à la requête de leurs amis et si leurs souhaits sont exaucés, ils verront encore de beaux jours pour la colombophilie.

Tous les belges domiciliés en France sont instamment priés de pétitionner, ceux qui ne l'auraient pas encore fait jusqu'à présent sont priés de le faire sans retard.

Nous prions les détenteurs de listes de bien vouloir les retourner pour le 25 courant au bureau de la « Revue Colombophile », Grande-Place, Tourcoing, ou chez M. Pavesteyn, 153, rue de l'Epeule, à Roubaix.

Pour le Comité :
J. RAVESTEYN.

EPAVES DE LA RUE

M. Eugène Happe, demeurant rue des Longues-Haies, cour Debaisieux, 60, a trouvé rue Pierre-de-Roubaix, deux ressorts de piano automatique.

— M. Albert Rosier, a trouvé boulevard de Metz, une clef de sûreté qu'il a déposée au 5e arrondissement.

MAIN ECRASEE

Un chaudronnier de chez M. Crépelle-Fontaine, M. Emile Delberghe, 28 ans, demeurant rue du Moulin, cour Dubar, 12, a eu la main droite écrasée par un treuil en soulant descendre une tôle.

M. le docteur Labbe a constaté l'écrasement de doigts de la main avec plaies intéressant les tendons du médius et de l'annulaire.

Un repos de six semaines sera nécessaire.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez M. Hector Petit, M. Frédéric Vanderzande 28 ans, peintre, demeurant rue Pierre de Roubaix, 60, s'est fait une entorse du genou droit en tombant d'une échelle.

Trois semaines de repos.

— Chez M. Albert Masurel, M. François Herwyn, 17 ans, bacleur, demeurant à Mouveaux, rue Mirabeau, s'est fait une entorse du poignet droit en tombant dans l'escalier.

15 jours de repos.

— Chez MM. Motte et Delescluse, M. Henri Cremmelinck, 19 ans, apprêteur, demeurant à Wattrelos, hameau du Carluyen, a eu l'extrémité de l'index droit écrasée par un rouleau qui lui est tombé dessus.

15 jours de repos.

— Au même établissement, M. Calixte Maes, 62 ans, apprêteur, demeurant chemin de Maufait, 12, s'est fait une contusion à l'épaule gauche en portant des cartons.

RATTACHEUSE BLESSEE

Mme Marie Falckener, âgée de 43 ans, demeurant rue d'Hem, 49, rattacheuse chez MM. Henri Ternynck et Fils, boulevard de Fourmies, fut accrochée par sa bague à une vis du métier, ce qui lui occasionna une coupure à l'annulaire gauche et une plaie intéressant le fléchisseur.

M. le docteur Picquet a prescrit 40 jours de repos.

INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS

CERCLE MODERNE. — Section dramatique. — Ce soir, à 7 heures trois quarts, répétition des comédies qui seront jouées aux prochains concerts. A 9 heures très précises, réunion de toutes les sections pour les sérénades de Sainte-Cécile.

UNION DES SOCIETES DE SECOURS MUTUELS ET DE RETRAITES APPROUVEES. — Le Comité de la caisse de réassurance rappelle aux personnes qui ont participé à la tombola qu'il y a encore des lots non réclamés.

Pour leur faciliter le temps de les retirer, le Comité a reculé la date du 18 courant au 2 décembre pour la remise des lots.

Passés cette dernière date, les lots non réclamés seront acquis à l'œuvre.

La liste complète des numéros gagnants se trouve café du Demi-Cercle, place Notre-Dame.

MOUVEMENT SOCIAL

SYNDICAT DES METALLURGISTES ET DES MECANICIENS. — La Chambre syndicale adresse l'appel suivant aux métallurgistes et mécaniciens :

« La Chambre syndicale des métallurgistes et mécaniciens, soucieuse des intérêts de la corporation, vient vous convier à la réunion corporative qu'elle organise pour samedi 24 novembre, à 7 heures et demie du soir, salle Eeckout, place de la Gare.

Orateurs : M. Belon, inspecteur du travail, qui traitera *la question des accidents de travail* et le citoyen Lebas qui traitera la question syndicaliste.

LA CHAMBRE SYNDICALE DES OUVRIERS PEINTRES et parties assimilées de Roubaix et de la banlieue se réunira en assemblée générale et extraordinaire, le dimanche 25 novembre, à 5 heures précises, en son local, rue Bernard, 17.

Ordre du jour : Nomination d'un candidat pour le Conseil de prud'homme.

Voici la circulaire adressée aux ouvriers mouleurs :

Aux camarades de la Fonderie
Unissons-nous.

Camarades,

La commission de votre syndicat a le regret de constater que beaucoup d'entre vous négligent leurs devoirs de syndiqués et cela pour des raisons les plus futiles.

Pas un homme conscient ne contestera l'utilité du Syndicat : tous prêchent de s'organiser pour défendre le pain quotidien mais ne viennent pas s'inscrire sous notre bannière, et cela pourquoi ?

Nous osons espérer que pas un d'entre vous ne manquera à notre appel ; car, vous le savez comme nous, que le grand malheur de notre corporation c'est le manque d'union et si nous étions unis nous pourrions améliorer notre sort et en même temps faire cesser les iniquités journalières que nous subissons tous.

Donc, camarades, si vous voulez être soutenu pécuniairement et initiés au point de vue des accidents du travail [illegible] journellement, venez vous ranger sous la bannière syndicale car bon nombre d'entre vous ont obtenu satisfaction grâce à votre intervention.

Nous vous faisons donc un chaleureux appel et nous espérons qu'il sera entendu de vous tous.

Tous au Syndicat !!!

Les camarades qui désireraient revenir parmi nous sont priés de remplir le présent bulletin et de le remettre dans la boîte au siège du Syndicat, 111, Grande-Rue, avec leurs noms et adresse et le collecteur passera chez eux le dimanche suivant pour recevoir leurs cotisations.

Pour la commission et par ordre :
Le secrétaire : Alphonse DEGRAEVE.

Chronique Théâtrale

UNE « TROUPE REALISTE » AU THEATRE DE ROUBAIX

Une chose m'a fait bien rire, hier soir, au théâtre, et je vous prie de croire que ce n'étaient point les stupidités sales que de mauvais acteurs débitaient sur la scène dans des piécettes dont les auteurs semblent s'être donné le mot pour courir après un esprit persistant à leur échapper, mais bien la déconvenue de la grosse majorité du public.

Ah ! pour des gens attrapés, ce furent des gens bien attrapés que la plupart de ceux qui assistaient à cette représentation !

Grâce à une publicité tapageuse, à des affiches qui, par une habile superposition de titres orduriers, laissaient supposer qu'on ferait entendre un tas de choses croustillantes, l'imprésario avait réussi à attirer beaucoup de monde. Les amateurs de paillardises n'auraient eu garde de manquer cette aubaine (oh ! ma chère, y pensesfut une troupe « réaliste »... c'est ça qui doit être drôle !) et, comme toujours en pareil cas, les curieux pressentant un scandale avaient suivi. Or le scandale fut de ne pas y en avoir ! Le spectacle — composé de petits actes ineptes, *sans queue ni tête*, dont je vous épargne les titres, du genre de ceux qu'offrent chaque soir les beuglants de bas-étage à leur public spécial et qui ne sont que prétextes à expressions dégoûtantes et à calembours ignobles, semblent plutôt destinés à faire rougir des singes qu'à divertir les gens — inintelligent au possible et au demeurant fort mal rendu (il est vrai que pour *bien jouer* de pareils rôles il faudrait être vraiment fort !) ne satisfit personne et chacun s'en fut tout marri d'avoir aussi mal employé sa soirée.

Il fallait voir les mines déconfites ! Une seule figure paraissait extrêmement réjouie, rayonnant d'un éclat qu'on eût dit emprunté à toutes les autres : c'était celle du directeur qui avait encaissé beaucoup d'argent !

Melchior.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 23 novembre 1906

Naissances. — Zulma Vandenbroucke, rue Blanchemaille — Robert Dhaene, rue de l'Epeule, cour Leconte, 3. — Claire Decottignies, rue du Brondeloir, cour Piat, 26. — Oscar Villette, angle du boulevard Beaurepaire et rue Basse. — Emilie Gevaert, rue Dampierre, 31.

Décès. — Yvonne Constant, 8 mois, rue de la Tortue, 21. — Louis Deleye, 70 ans, tailleur d'habits, rue de la Redoute, 93.

GAZETTE TOURQUENNOISE

BUREAUX : 69, RUE DU CASINO, TOURCOING

ECHOS D'INVENTAIRES

Vendredi matin, vers onze heures, l'inventaire de l'église Saint-François, à Mouvaux, étant terminé, M. Prud'homme, commissaire de police à Roubaix, qui avait opéré, se dirigeait avec la troupe vers Tourcoing, lorsqu'il fut accosté par un manifestant, Charles Tiberghien, 26 ans, ouvrier d'art, demeurant rue de Lille, 140, qui l'insulta en l'appelant « casserole ». Le brigadier de gendarmerie Bocquillon, qui se tr quelques pas, entendit l'insulte et app Tiberghien. Ce dernier fut enchaîné et au poste de police où il subit un interro Il fut ensuite transféré à Lille pour êtr au Parquet sous l'inculpation d'outrage magistrat dans l'exercice de ses fonction

LA CAMBRIOLE

Des malfaiteurs se sont introduits à d'une fausse clef chez M. Emile Roze, 70 a prêteur, 28, rue des Bouchers, pendant l'a de ce dernier et ont dérobé 5 francs et d ments.

M. Roze n'a pas déposé de plainte.

LES POIVROTS

L'agent de police Wattel Henri a arrêt la soirée de jeudi un journalier, Victor R 40 ans demeurant rue du Conditionneme déambulait en titubant dans la rue.

Porisse a été conduit au violon munic il a passé la nuit.

Procès-verbal a été dressé à sa charge.

LEURS RENTES

Chez Albert Dhalluin, rue du Virolois, 1 serrurier, Albert Dupont 28 ans, demeura de Toul, a reç un morceau de fer dans l'œil Six jours de repos.

— Chez Tiberghien frères, rue de Par fileur, Auguste Parent, 42 ans, demeura de la Blanche-Porte, 145, a été contusion pouce droit par un fragment de bois. Huit de repos.

THEATRE MUNICIPAL DE TOURCO

(Direction : A. VIGUIER)

LA MASCOTTE, la charmante opérette en tes de MM. Chivot et Duru, musique d'Au sera représentée dimanche prochain au Th municipal. Les principaux rôles seront par MM. Bédué (Pippo), Bargel (Laurent X Sterlin (Futellini), Bouzer (Rocco) et Mmes S mans (Bettina), Avezac (Fiammetta), etc.

Le spectacle commencera par *l'Etincelle*, médie en un acte de Pailleron.

Bureaux à 2 heures 1/2 ; rideau à 3 heures

Prix des places : Fauteuils d'orchestre, 3 parquet, 2 fr. ; galeries, 1 fr.

La location est ouverte chez M. Flament rant du théâtre.

Cinéma gratis tous l. Jr. : Galeries Lillois

ÉTAT CIVI

de TOURCOING du 23 novembre 1906

Naissances. — Dumoulin Lucie, rue du H 31. — Wemel Alice, rue de la Croix-Rouge, 4 Wibaut Agnès, rue du Pont-de-Neuville, 10

Décès. — Delonghai Gabrielle, 22 ans, ru gres 85. — Dejaegher Christine, 47 ans, rue tionale, 122. — Fremaux Henriette, 3 jours, Nationale, 122.

BELLENGUEZ Bd Liberté, 61, Li
Complet s^r m. 45.
Pardess. s^r m. 3
1393

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

CONSEIL MUNICIPAL (suite). — L'autorisation demandée pour la fourniture d'une cheminée exécutée par M. Watine pour le forage est accordée. Une dispense de marché sera sollicitée de l'administration supérieure.

— Les comptes de MM. Vandestienne et Bonte, fournisseurs de vêtements aux enfants pauvres des écoles, sont acceptés. Le solde de 397.71 inscrit au budget sera payé prochainement à ces messieurs.

— Le Conseil approuve le projet de bail de trois ans, pour 1907, 1908 et 1909, de l'entretien des chemins vicinaux.

— Une dispense de marché pour construction d'un aqueduc, à la Makellerie, est demandée. Le Conseil approuve cette demande.

— Le Conseil ouvre les crédits supplémentaires suivants : Enfants assistés, 52 fr. 01. — Chemins ruraux, 400 fr. — Mitoyenneté Derasse, 42 fr. 45.

— La demande de M. Collart, agent-voyer honoraire à Tourcoing, pour confection de [illegible] s'élevant à [illegible], est adoptée. Un crédit de pareille somme est voté.

— La liste des répartiteurs à proposer pour 1907, ainsi que celle des délégués pour réviser la liste électorale, sont dressées par le Conseil.

— Le Conseil émet un avis favorable sur quatre demandes concernant le repos hebdomadaire.

— Autorisation de payer l'impôt des portes et fenêtres des bâtiments communaux occupés par les instituteurs, institutrices et deux employés est accordée.

— Le compte rendu des dépenses imprévues du 8 août au 17 novembre est accepté.

— M. le maire donne lecture des lettres qu'il a reçues au sujet du cours de coupe. Le Conseil décide que la commission des écoles s'occupera de cette affaire afin de rouvrir ce cours s'il y a lieu pour le 1er décembre.

— Autorisation est donnée à l'administration d'accepter les vieux pavés offerts par le service vicinal.

— Communication est faite au Conseil d'une lettre de l'ingénieur Mercier au sujet du curage du canal, et de la construction de bassins de décantation.

— Une lettre de M. le directeur de la maternité Boucicaut est lue au Conseil. Ce dernier exprime ses remerciements.

— La réclamation de M. Barbieux, au sujet de la hausse des charbons, est prise en considération.

M. Bargibant demande la parole pour exposer des faits soi-disant répréhensibles et qui auraient eu lieu à l'Hospice.

M. le maire fait remarquer à ce trop zélé conseiller qu'il y a une commission administrative à l'Hospice et que M. Bargibant et ses nouveaux amis n'ont pas à s'ingérer dans des questions qui ont fait l'objet d'enquêtes rigoureuses de la part de ladite commission.

M. Bargibant insiste pour lire son réquisitoire.

M. le maire déclare qu'il ne permettra pas que le public entende des insinuations qui touchent à la vie privée et déclare qu'il se retirera même si on décide le huis-clos.

Ce huis-clos est prononcé et M. le maire quitte la salle des séances suivi de plusieurs conseillers municipaux. M. Lecririer, adjoint, le remplace au fauteuil.

La séance est levée à onze heures.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Bernard Jean-Baptiste, couvreur, maison C. Roger, a fait une chute de deux mètres. Fortes contusions de l'épaule et de la hanche droites.

— Vandevoorde Cyrille, bûcheron, s'est blessé au poignet gauche en sciant une branche d'arbre. (Employé au service de M. Thorel.)

WATTRELOS

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un homme de peine de l'établissement Kuhlmann, Verries Achille, 26 ans, demeurant à Kerckove (Belgique), est tombé violemment sur les jambes écartées. Huit à dix jours de repos.

DROITS DE FRAIS DE VISITE CHEZ LES PHARMACIENS, EPICIERS ET DROGUISTES. — *Mise en recouvrement du rôle de contribution.* — Le maire de Wattrelos donne avis que le rôle de contribution des droits de frais de visite chez les pharmaciens, épiciers et droguistes est en recouvrement dès ce jour entre les mains de M. Dupuy, percepteur de Croix (à Roubaix, rue de Lille, 90) et que chaque contribuable est tenu d'acquitter dans les délais prescrits les sommes pour lesquelles il est porté. C'est à partir de ce jour que court le délai de trois mois accordé pour les demandes en décharge ou réduction. Les demandes en remise ou modération doivent être présentées dans les quinze jours du fait qui les motive.

ETAT CIVIL DE WATTRELOS du 23 novembre 1906. — *Naissances.* — Jules Hayart, au Nouveau-Monde. — Gabrielle Dallenne, rue Faidherbe, 181. — Jean Vantieghem, rue Gambetta, 13. — Clémence Deleporte, rue des Arts, 26.

Décès. — Adèle Vantieghem, 57 ans, ménagère, à Saint-Liévin.

MOUVAUX

VOL. — V... G., âgé de 11 ans, a dérobé 1 kilo 500 gr. de viande chez M. Louis Desplanque, boucher au Petit-Tourcoing. La gendarmerie a été informée.

POUR S'AMUSER. — H... C., marchand de quatre-saisons, a brisé plusieurs carreaux, par plaisir, chez Mme Delanghe, 223, rue de Lille. Plainte a été déposée.

LYS-LES-LANNOY

CONFERENCES POPULAIRES. — L'Amicale des Anciens Elèves de Lys donnera le 29 novembre, à huit heures précises, dans la salle de l'école des garçons, sous les auspices de la Société des Conférences Populaires, une conférence par M. Bellon, inspecteur du travail, et sous la présidence de M. Napoléon Lefèvre, professeur à Roubaix. Sujets : De la responsabilité en matière d'accidents de travail. De la prévoyance ouvrière.

Vu l'importance des sujets qui y seront traités et des enseignements utiles que chacun pourra en tirer, la commission espère que les travailleurs s'y rendront nombreux et à l'heure exacte. Entrée gratuite.

Elle rappelle en outre aux amis de la laïque qu'elle donnera son concert annuel le 9 décembre et qu'à cette occasion elle fera une très importante distribution de vêtements aux élèves nécessiteux.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

SOIREE ARTISTIQUE. — Samedi 24 novembre, à huit heures et demie du soir, sera donnée au cercle d'Etudes Sociales, une soirée artistique et littéraire, avec le concours des chansonniers Montmartrois, composant la Boîte à Saulieu.

Ils interprèteront les œuvres de : V. Tourtal, D. Bonnaud, Numa Blès, Dhervybel, X. Privas, G. Saulieu.

Les adhérents du C. E. S. seront assurément nombreux à cette intéressante soirée.

LA TIRELIRE. — Bilan de la dernière semaine, à la caisse d'épargne : 289 versements, 48.564 fr. 420 remboursements, 50.771 fr. 60.

DOUX VICAIRE. — « L'Impartial » relate complaisamment la condamnation en simple police, à un franc d'amende de deux jeunes gens, les frères B... que le vicaire Hornain, de Saint Nicolas, accusait de s'être livrés sur lui « à des violences ».

Heureusement pour le doux abbé, cet attentat sacrilège, n'aura aucune suite fâcheuse.

NOM OBLIGE ! — Une éphéméride locale de 1840, nous apprend que le sieur Jean-Hippolyte Lefebvre (de Lempire), notaire à Valenciennes, est condamné à deux ans d'emprisonnement, 1000 francs d'amende, et interdit pendant cinq ans, pour abus de confiance commis au préjudice de ses clients.

Les juges de 1904 avaient la main plus légère.

LA « SAINTE-CECILE ». — En vertu de la tradition... bachique, nos musiciens, qui avaient été empêchés par la représentation d'opéra de mercredi ont fêté jeudi soir, aux flambeaux, leur chef, M. Dennery, et leur président, M. Devillers.

A propos du premier, il paraîtrait que ce serait la dernière « sérénade ». Il doit en effet prendre bientôt sa retraite.

RAISMES

COLLISION. — Une locomotive a pris en écharpe, en face de la sucrerie Delerue, un chariot de la ferme Fanart.

L'avant-train et les roues de devant furent brisés, mais, par hasard, l'attelage ne subit aucun dommage.

Les dégâts s'élèvent à 50 francs environ.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Pendant une courte absence de la femme Houdart, demeurant rue du Marais, des effets qu'elle avait mis à sécher près du poêle, prirent feu, ainsi que la chaise sur laquelle ils étaient posés.

Les flammes auraient pu se communiquer au reste du mobilier et déterminer un sinistre, si la ménagère n'était heureusement survenue à temps.

FRESNES

ACCIDENTS. — Le camarade Blois, ouvrier gamin de souffleur à la verrerie M. Membré, s'est coupé à la main en travaillant.

— Le camarade Petit, également verrier à la verrerie de Bruai, a été coupé au doigt par un manchon qui s'est cassé.

DENAIN

[illegible] midi, la commission sanitaire du conseil d'hygiène, et M. Truc, sous-préfet de Valenciennes, accompagné de M. le docteur Castiaux, des docteurs de Denain, de M. Catrin, médecin-légiste, et de M. Thomasi commissaire de police de Denain, ont visité divers immeubles de notre ville dans lesquels s'étaient produits des cas de fièvre typhoïde.

La Commission a constaté que les prescriptions hygiéniques indiquées dans un arrêté du maire, avaient été escamotées sans vergogne par des propriétaires sans conscience.

Des procès-verbaux en assez grand nombre ont été dressés. Il y en a eu un entre autres au coron Boursier qui, cependant, est habituellement fort bien tenu.

Nous ne saurions trop recommander aux intéressés de veiller, car des mesures sévères seront prises contre les délinquants qui compromettent la sécurité de la santé publique.

BRUAI-SUR-ESCAUT

CONFERENCE AGRICOLE. — M. Vallez, professeur spécial d'agriculture, fera dimanche 2 décembre, à trois heures, à la mairie, une conférence agricole publique.

Sujet : L'achat des engrais. — L'assurance contre la mortalité du bétail.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

ANICHE

CONSEIL MUNICIPAL. — *Séance du 17 novembre 1906.* — Sont présents : MM. Bertinchamps, Maton, Fogt, Dufrullé J.-P., André Louis, Dufrulle Victor, Mille, Lehuraux Dufour N., Desguin, Danchin, Sireuil, Hary, Dufour G., Cramette.

M. Bastin, secrétaire de mairie, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. Fogt est ensuite désigné pour remplir les fonctions de secrétaire pendant la session.

Désignation des délégués pour la révision des listes électorales. — Sont désignés : pour le tableau de rectification, M. Fogt ; pour l'examen des réclamations, MM. Maton et Leroy.

Nomination des répartiteurs pour 1907. — M. le maire donne les noms des membres sortants, ce *sont : MM. Saintobert Achille*, verrier ; Laudoux Iréné, bourrelier ; Ansart Anselme, rentier ; *Cambier Edmond*, pâtissier ; *Benoit* Bernard, cultivateur, et Duhaut Alexis, corroyeur. Le maire et un adjoint y sont de droit.

Les répartiteurs étrangers étaient : MM. Buisset Edmond, Aquart François, Wagon, Bettignies Gustave, habitant Auberchicourt, et Oblin Cyprien, d'Emerchicourt.

Conformément à la loi, M. le maire présente une liste de vingt noms qui sera soumise à M. le sous-préfet et qui désignera les répartiteurs pour 1907.

Voici la liste : MM. Laudoux Iréné, Saintobert Achille, Cambier Edmond, Ansart Anselme, Benoit Bernard, Dubrulle J.-P., Duhaut Alexis, Dubrulle Victor, Tellier Alcide, Danchin Louis, Desse Maximilien, Choteau Joseph, d'Aniche.

Buisset Edmond, Dufour Charles, Aquart François Handron Edouard, Domis, Leclercq, Roussel Benoit, d'Auberchicourt ; Oblin Cyprein, d'Emerchicourt.

Foisons remarquer de suite, que dans cette liste, il y en a un qui ne sait ni lire ni écrire.

M. le Maire demande si personne n'a d'autres noms à proposer.

M. Mille croit qu'il y a une personne toute désignée pour être répartiteur. Il se base sur la campagne de presse qui vient d'avoir lieu au sujet de la répartition des impôts et cite M. Brasseur. Ce n'est pas une raison sérieuse.

M. Duhaut répond qu'il ne peut être répartiteur, n'étant pas propriétaire.

M. Duhaut le regrette beaucoup. Il le regrette surtout, pour les autres, car, lui-même est répartiteur sans être propriétaire. On pourrait l'appeler : Monsieur *Duculot !*

Bref, M. Mille espère tirer parti de cette polémique pour que tout le monde soit imposé au douzième en déposant un vœu dans ce sens. Il en résulterait ainsi que lui personnellement serait diminué de la moitié. C'est sa seule préoccupation.

M. Duhaut fait remarquer qu'à Somain, Bruille, etc., les mineurs sont imposés et semblent le désirer ici. Mais, M. Dufour Georges met les choses au point. Il dit avec raison que la presse n'a pas attaqué le principe de la répartition d'Aniche, qu'elle a simplement relevé des erreurs matérielles, que personne n'a niées. Aussi, il demande le « statu quo » avec espoir que des erreurs regrettables seront évitées.

M. Desguin fait du reste remarquer qu'il connaît un employé, habitant un quartier de la verrerie d'En-Haut, gagnant 4 à 5.000 francs par an et qui ne paie pas de contribution.

Personne ne nie, même pas M. Duhaut !

Aussi, la proposition de M. Dufour Georges est-elle mise aux voix et adoptée.

Que les « petits » se rassurent donc, malgré les foudres de M. le maire, on n'osera pas encore les imposer cette fois.

Le Conseil donne ensuite un avis favorable aux demandes de MM. Cambier Louis et Guidé-Grivillers qui sollicitent l'autorisation d'appliquer à leur personnel le repos hebdomadaire par roulement.

Il classe comme chemin rural le Chemin d'Azincourt et vote un crédit de 25 francs pour frais d'hospitalisation d'un malade.

Avis du Conseil sur les propositions faites pour les travaux d'entretien des chemins vicinaux. — Le Conseil approuve le cahier des charges et devis du projet des travaux à mettre en adjudication.

Il renvoie à une commission spéciale l'étude du projet de l'agrandissement des écoles du Centre (filles et garçons).

Abonnement des brasseurs pour 1907. — MM. les brasseurs demandent que leur abonnement soit rapporté à 20.000 fr. ; le Conseil maintient le prix de 23.000 fr.

La séance est levée à 10 heures et demie du soir.

OUTRAGES A LA PUDEUR. — La gendarmerie d'Aniche a mis en état d'arrestation le nommé Wasson François, âgé de 49 ans, journalier à Traisnel, inculpé d'outrages à la pudeur sur la personne de la petite G... M., âgée de 12 ans, et demeurant au même lieu.

LES TIRS. — Dimanche 25 novembre 1906, aura lieu un grand tir aux lapins sur la pièce et des poulets à la bouteille, chez M. Dubrulle Coulmont, débitant de boissons, boulevard National. On commencera à 2 heures précises. Le tir étant couvert, on pourra tirer en tout temps.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

FOURMIES

LES DROITS DE L'HOMME. — L'assemblée générale aura lieu le dimanche 25 novembre, à 3 heures précises, à la Bourse du Travail.

Ordre du jour : Communication de la correspondance. — Affaires diverses. — Situation financière de la section. — Election d'un membre du Comité central. — Renouvellement du Comité. — Paiement des cotisations et remise des cartes 1904.

Les cotisations non payées le 25 novembre seront recouvrées par la poste.

Le secrétaire : A. ROUSSEAU.

L'AFFAIRE DE BANDITISME DE GRAND-FAYT. — L'enquête continue : elle ne paraît pas donner beaucoup de résultats.

Des perquisitions ont eu lieu chez divers individus de Marbaix et des environs. Il paraît probable que les bandits se sont rendus chez Anthime Waignier, uniquement pour le voler.

LES VOLEURS DE BIJOUX. — Les trois voleurs de la rue Saint-Louis, Richard Louis, Emile Gondry, Octavie Thiry, dont nous avons annoncé l'extradition, ont été interrogés, lundi, par M. le juge d'instruction.

WIGNEHIES

AVENIR DU PROLETARIAT. — Dimanche 25 novembre 1906, à une heure et demie du soir, aura lieu le banquet annuel chez M. Daubercies, rue Nationale. A l'issue de ce banquet, les parts d'amortissement seront remises aux bénéficiaires.

BRIS DE CLOTURE. — Lundi dernier, les sieurs Crupeau Fernand, 27 ans, et Leroy, 18 ans, se seraient présentés, après 11 heures du soir, chez Canonne, débitant, rue François Boussus, pour leur faire servir des consommations. Le débitant, M. Canonne, ayant refusé d'ouvrir sa porte, les deux pochards furieux brisèrent les vitres de l'estaminet, qui ont été reposées le lendemain pour la somme de 6 fr. 50. La gendarmerie a dû faire une enquête.

A L'EAU. — Le jour de l'inauguration de la Boulangerie « La Solidarité », route de Wignehies, vers 7 heures et demie du soir, M. Georges Dupont, 33 ans, sortait de l'estaminet du Pont Pagnier, tenu par M. Poldevin, quand, peut-être trompé par l'obscurité, il alla se précipiter dans la rivière.

Il appela au secours, et plusieurs consommateurs qui se trouvaient à l'estaminet, parvinrent à le retirer de cette position.

Lundi, vers 2 heures, c'était le tour d'un pochard, auquel il arrivait le même accident.

Dans l'intérêt des passants, une barrière serait utile à cet endroit.

PAS-DE-CALAIS

LENS

ACCIDENTS. — Un garçon de la brasserie Breuwart, M. Léon Cresson, 41 ans, descendait un fût de bière dans la cave d'un estaminet de la rue Spriet quand il perdit l'équilibre et, dans sa chute, se luxa l'épaule droite. Il a reçu les soins de M. le docteur Hennery.

Un journalier, Louis Touzé, 48 ans, demeurant rue de Londres, a été blessé au pied droit, sur le carreau de la fosse numéro 4, par la chute d'un bloc de charbon.

LIEVIN

POLICE DES MŒURS. — Pour infraction à la police des mœurs, procès-verbal a été dressé par M. le commissaire de police à la charge de Rosa Ledin, cabaretière, rue Victor-Hugo.

BRUAY

MALADIES EPIZOOTIQUES. — En raison des maladies épizootiques qui sévissent actuellement dans la région, le maire a pris un arrêté aux termes duquel tous les animaux amenés à Bruay pour être abattus, seront conduits directement à l'abattoir municipal sans qu'ils puissent séjourner en quelque autre lieu que ce soit de la commune. Ceux arrivant par chemin de fer devront suivre l'itinéraire suivant : Rue de la Gare, rue Nationale, rue du Blanc-Mont et rue Chamer, où est situé l'abattoir.

DANS LA MINE. — *Fosse numéro 1.* — Prosper Obron, 49 ans, mineur, demeurant cité 7, 3, s'est donné un coup de hache en taillant un bois, se faisant une plaie à l'index gauche, ce qui l'oblige à un repos de 15 à 20 jours.

Fosse numéro 3 bis. — Un caillou tombé du toit a atteint à l'épaule droite et à la région dorsale le raccommodeur Jules Chavatte, âgé de 46 ans, demeurant cité 5. Incapacité de travail de 15 jours.

Fosse numéro 4. — Emile Pommart, âgé de 13 ans 1/2, aiguilleur, demeurant place Legentil, a eu la jambe droite serrée entre des berlines et des cadres. Il devra chômer un mois.

Fosse numéro 3 bis. — L'aide mineur Philippe Bochet, 20 ans, demeurant cité 5, s'est coupé le pouce gauche en taillant un bois à la hache ; il en est résulté une plaie grave qui l'oblige à un repos de six semaines.

HENIN-LIETARD

TIR AU LAPIN. — Le tir au lapin qui devait être exécuté le 23 novembre chez Cousin Auguste, rue des Vaches au profit d'un malade depuis un an est remis au dimanche 25 novembre.

SI VOUS SOUFFREZ
DE
DYSPEPSIE, EXCÈS de BILE, ANÉMIE, MIGRAINES, FLATUOSITÉS,

La Tisane Américaine des Shakers vous en délivrera bientôt. Elle opère directement sur l'estomac, le foie et les intestins et les fait fonctionner comme il faut, assurant ainsi une digestion et une nutrition parfaites, purifiant le sang et fortifiant tout l'organisme.

LA TISANE AMÉRICAINE DES SHAKERS

"Les aliments ne me nourrissaient plus, et après avoir mangé j'avais toujours de vives douleurs à l'estomac. Ma respiration était courte et difficile, et j'étais fort faible. Mon sommeil était interrompu par des cauchemars, et j'avais souvent des vertiges. Rien ne m'a soulagée à l'exception de la Tisane Américaine des Shakers qui m'a rapidement guérie." (Signé) Mlle. Pauline Collet, 18 rue Colson, à Commercy (Meuse) 10 mai 1906.

VOUS GUÉRIRA À COUP SÛR.

Elle a Guéri des Milliers de Personnes et vous Guérira Aussi.

En vente dans toutes les pharmacies. Demandez à M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, qui a introduit en France la Tisane Américaine des Shakers, une brochure gratuite sur les maladies et le moyen de les guérir.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 23 novembre 1906

La tentative de meurtre de la rue Jacquemars-Giélée

On se souvient de ce petit drame qui, le 9 octobre dernier, provoqua à Lille un vif émoi, étant donné le jeune âge du principal acteur.

Paul Duboisse, 18 ans, chapelier, avait, trois mois plus tôt, fait connaissance d'une demoiselle Louise Bodmacq, avec qui il eut bientôt des relations intimes.

Mais si gentil que soit l'amour, il ne peut pas durer toujours, dit la chanson, et Louise annonça à son ami que tout était fini.

Duboisse prit mal la chose, adressa à sa maîtresse des lettres de menaces, la sommant d'avoir à quitter Lille si elle ne voulait pas être tuée.

On aurait pu croire à une plaisanterie, il n'en était rien. A la date indiquée plus haut, Duboisse pénétrait dans la salle de l'estaminet Gosselin où son amie prenait ses repas, marchait droit sur elle et à bout portant déchargeait son revolver.

Pour une cause indépendante de sa volonté, la balle n'atteignit pas son but et alla se loger dans le plafond.

Duboisse fut arrêté, puis remis en liberté provisoire ; il dit regretter son acte, et bien résolu à ne plus recommencer.

Il habite maintenant Le Hâvre et son ex-amie est à Anvers ; il y a beaucoup de chances qu'ils ne se rencontrent plus.

Vu la gravité du fait, le Tribunal se montre d'une certaine sévérité et condamne Duboisse à un an de prison avec sursis.

L'ESCROC DES EPICIERS. — Victor Waterne, qui commit au préjudice de différents épiciers lillois, de nombreuses escroqueries à l'aide de faux billets de commande, est condamné à 3 mois de prison.

AUTRE CHEVALIER D'INDUSTRIE. — J. Nevejeans, agent d'affaires, 6 fois condamné déjà, a escroqué 173 francs à une Compagnie d'assurances qui l'employait. 6 mois de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — G. Sémane, 10 ans, a pris sur la voie du chemin de fer, à la gare Saint-Sauveur, un pétard servant aux signaux. Acquitté.

D... Eugène, vol de divers outils de coiffeur, au préjudice de son patron. 15 jours avec sursis.

— Croin Florentin, deux mois par défaut pour [illegible]

Exigez la Bière « La Lilloise » à 0 fr. 25 le litre
Capacité exacte. — Qualité sans concurrence.
Bureau : 55, rue Nationale. — Téléphones : Usine 7.95 ; Bureau, 16.35
1690

Tribune Minière

SYNDICAT DES MINEURS DU BASSIN DU NORD

REUNIONS QUINTIN

Aujourd'hui samedi, à 6 heures du soir, à Leforest, par Quintin.

Pour la salle, voir les affiches.

— A Fenain, dimanche à cinq heures du soir, salon Delval, Grande Conférence syndicale, avec le concours des camarades Escoffier, avocat à la cour d'appel ; Bexant, secrétaire du syndicat du bassin d'Anzin ; Quintin, secrétaire du syndicat du Nord ; et Léon Gahide, président du syndicat du Nord et délégué mineur.

Ordre du jour : Action syndicale.

SECTION DE LEFOREST

Réunion. — Aujourd'hui samedi, à 6 heures du soir, réunion publique, salle Courmont Tournay, à Leforest.

Ordre du jour : L'utilité du Syndicat. — Moyens à prendre au sujet des réclamations à faire parvenir à la direction.

SECTION DE LEFOREST

Les quêtes de quinzaine. — Les membres du Conseil de section réunis ce jour, après une discussion approfondie des délégués présents, dont les noms suivent : Dhainaut, Vallin, G. Décloquement, L. Blondeau, A. Hurbain, L. Caron, L. Miquet, A. Crunelle, décident de faire une souscription en faveur du citoyen Vallin J.-B., malade depuis plusieurs mois. Cette dernière sera faite le jour de paye de la quinzaine Sainte-Barbe.

En outre, il fut décidé de continuer les quêtes tous les jours de quinzaine ; les fonds seraient répartis entre les malades et blessés syndiqués, d'après un règlement qui sera élaboré sous peu et publié dans le *Réveil*. La section de Raimbeaucourt serait invitée à participer à l'œuvre humanitaire de la section de Leforest.

Il fut en outre décidé que le secrétaire établirait un rapport des recettes et dépenses de la section de l'année 1906, et qu'un exemplaire serait remis à chaque ouvrier de la fosse numéro 6, dans les premiers jours de février 1907.

DHAINAUT François, secrétaire.

MINES DE L'ESCARPELLE

Fosse numéro 6. — Lettre ouverte à Monsieur Théry, ingénieur directeur.

Monsieur, à tout instant, je reçois des plaintes concernant les outils. Il paraîtrait que des jeunes ouvriers qui ont commencé leur apprentissage depuis déjà plusieurs mois, n'ont pas encore pu obtenir les outils nécessaires pour travailler. De ce fait, ils sont obligés de chercher à droite et à gauche, un camarade qui veuille bien leur prêter, soit un pic ou une rivelaine.

De plus, pour changer les outils usés ou cassés, il se produit à ce moment de grandes difficultés. Certains ouvriers sont astreints à payer leur changement ; à d'autres, on ne veut pas les changer sous prétexte que leurs outils ne sont pas usés complètement. Cependant on doit bien comprendre qu'avec un outil usé à un certain point, on ne peut plus faire grand travail et qu'il est même impossible d'user ces derniers comme on a la prétention de l'exiger.

Je ne crois pas cependant que ces ordres émanent de la direction, car on doit savoir en haut lieu que pour faire du travail, il faut de bons outils.

Je pense qu'il aura suffi de signaler ce fait à qui de droit pour qu'on y mette bon ordre, car la Compagnie ne peut que gagner en donnant le nécessaire à ses ouvriers pour travailler.

DHAINAUT François, secrétaire de la section syndicale.